

Si l'on en croit la rumeur, les États-Unis vont proposer que la prochaine AGC, lorsqu'elle se produira, soit formée entièrement ou presque exclusivement de capital exigible, alors que le capital d'apport constitue actuellement 8,75 p. 100 du total. Or, la Banque mondiale a l'habitude d'emprunter sur les marchés des capitaux, où elle a toujours été très bien cotée. Si elle devait s'aventurer sur des chemins plus risqués, et surtout, si les emprunteurs devaient être incapables de rembourser les prêts de la Banque, celle-ci pourrait perdre une partie de son accès privilégié aux marchés de capitaux et, par conséquent, ne plus pouvoir emprunter à des conditions aussi favorables que par le passé. Cette éventualité risquerait davantage de se concrétiser si la part du capital d'apport dans la prochaine AGC devait tomber à zéro, comme certains le proposent aux États-Unis. Une pareille évolution pourrait entraîner une augmentation des frais d'intérêt sur les prêts de la Banque mondiale.

En proposant de réduire le pourcentage du capital d'apport ou de le supprimer complètement lors de la prochaine AGC, il semble que l'on cherche à procéder à une augmentation du capital qui n'obligerait pas le gouvernement américain à demander au Congrès l'approbation de sommes importantes. Le bien-fondé de la formule suscite nombre de divergences, certains pays estimant même qu'il serait au contraire prudent d'accroître ce ratio, et non de le diminuer.

La question de savoir s'il est possible de réduire la part du capital d'apport dans la prochaine AGC sans compromettre pour autant la capacité d'emprunt de la Banque, est un problème technique de nature financière qui mérite d'être soigneusement étudié par les gouvernements membres, tout comme l'ampleur de cette éventuelle diminution. Une des considérations importantes à prendre en compte, cependant, est la question de savoir si les États-Unis accepteraient une AGC importante si le pourcentage de capital d'apport était maintenu à son niveau actuel.

Le Comité considère, cependant, que toute réduction substantielle du ratio capital d'apport/capital exigible serait mal vue par les pays emprunteurs. Si la portion du capital d'apport était trop diminuée, voire supprimée, on pourrait croire que les pays donateurs ne respectent pas leurs engagements envers le monde en développement. **Le Comité recommande que le gouvernement canadien charge son représentant de s'opposer à toute proposition de réduction importante de la part du capital d'apport par rapport au capital exigible lors de la prochaine augmentation générale de capital de la Banque mondiale.**

En comparaisant devant le Comité, l'honorable Michael Wilson a souligné qu'il était urgent de procéder à la Huitième reconstitution des ressources de l'**Association internationale de développement (IDA)**, la filiale de la Banque mondiale qui consent des prêts à des conditions de faveur, et s'est dit favorable à ce qu'elle ait lieu rapidement. Certaines personnes ont indiqué au Comité qu'elles craignaient que la position dominante des États-Unis n'influence trop l'orientation des politiques et les niveaux de financement des institutions financières internationales, notamment de la Banque mondiale et de l'IDA. En de nombreuses occasions, le gouvernement américain a adopté, en matière de prêts, une attitude plus réservée que celle des autres pays de l'OCDE. Nombreux sont ceux qui estiment que les États-Unis semblent avoir réagi négativement à toutes les propositions novatrices, ce qui a conféré aux programmes de la Banque et de l'IDA une rigidité inutile. En outre, les États-Unis, qui ne veulent perdre ni leur